

*Initiatives ministérielles*

l'élection de 1988, 63 députés au Québec, dont moi-même pour Mégantic—Compton—Stanstead.

Je qualifie cela d'une manipulation électorale, d'une fraude électorale comme telle et d'une malhonnêteté. Aujourd'hui, on essaie d'aller encore plus loin que cela en faisant un référendum bidon par une loi bidon et ici, le processus qui se déroule depuis trois jours, c'est une farce monumentale où on veut bâillonner tous les députés en faisant moins de dix heures de débats pour une histoire aussi importante qu'un référendum pour l'avenir du Canada et du Québec.

C'est inadmissible! Ce manque de volonté, ce manque de rigueur, ce manque d'honnêteté envers tous les citoyens du Canada et du Québec, bien sûr, c'est cela qui fait, aujourd'hui, que les Canadiens ne croient plus en ce gouvernement. Les Québécois et les Québécoises n'y croient plus. Il y a moins de 15 p. 100 des gens, aujourd'hui, qui croient en ce gouvernement-là, parce qu'il leur ment tous les jours. C'est un gouvernement qui dit absolument n'importe quoi.

Pourtant, je vous rappelle, par exemple uniquement au niveau du processus démocratique, que le premier ministre, je vous l'ai dit, avait promis, le 15 novembre 1988, le financement populaire. Le 25 mars 1988, un congrès général réunissant plus de 1 000 militants conservateurs à Montréal l'avait décidé unanimement. À l'élection partielle du député de Lac-Saint-Jean, en juin 1988, c'était une démonstration évidente encore là du financement populaire approuvé toujours par le premier ministre, M. Mulroney, pendant toute la campagne électorale de 1988.

Comment peut-on arriver, aujourd'hui, à la première étape suivant l'élection générale de 1988, une étape de référendum, et venir nous proposer que les compagnies vont pouvoir former autant de comités qu'elles vont vouloir, que les compagnies vont pouvoir donner autant d'argent qu'elles vont vouloir et, encore pire, il y aura des montants d'argent qui ne seront jamais comptabilisés où il n'y aura pas divulgation et où il n'y aura aucune des règles fondamentales du processus électoral reconnues dans tous les pays civilisés, dans tous les pays démocratiques. Comment peut-on en arriver, aujourd'hui, au Canada, à un point tel?

Est-ce qu'on a tellement peur de parler des vraies choses? La vraie chose, aujourd'hui, c'est le problème constitutionnel. La vraie chose, c'est l'avenir du Québec. C'est parce que le Québec veut sa souveraineté. Mais est-ce que le Canada est prêt à prendre n'importe quel moyen complètement antidémocratique pour tenter d'arriver à quelque chose d'autre et de penser que les Cana-

diens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises vont entrer dans ce jeu-là? C'est tout à fait impossible! C'est inimaginable qu'on puisse penser cela.

Un projet de loi comme celui-là—et comme tel, personnellement, je ne suis pas contre un projet de loi référendaire—il serait normal qu'un gouvernement se donne ce genre d'outil à mon point de vue, mais en suivant les règles démocratiques très bien établies qui cadrent à peu près avec celles du débat électoral ou d'une élection. Mais si on veut tenir un référendum uniquement pour la question de la Constitution, cela, c'est différent. Si on veut faire des lois spéciales parce que ce référendum va servir pour la Constitution, c'est un mensonge, c'est une risée. Et c'est ce qui, fondamentalement, me choque. Si on nous avait proposé un projet de loi référendaire, basé sur des principes démocratiques, qui s'appliquerait peut-être sur la Constitution, mais peut-être aussi sur d'autres questions éventuellement, comme celle qui existe, par exemple, au Québec, avec de très belles règles, un comité-parapluie pour le oui, un comité-parapluie pour le non, une limite aux contributions, une défense complète pour les syndicats et pour les compagnies de contribuer, une divulgation complète de tous les donateurs et l'ensemble de toutes les autres mesures démocratiques, bien sûr que j'y aurais souscrit. Ici, ce qu'on veut faire, et cela est clair, il faut que les Québécois le comprennent. Et je vois un seul député québécois du Parti progressiste-conservateur à ce moment-ci dans cette Chambre, il en reste 54 ou 55. D'ailleurs, ce député-là, je vais le lui dire, il reste plus. . .

• (1620)

**M. Weiner:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je trouve, monsieur le Président, que c'est tout à fait anormal de mentionner les députés qui sont présents ou qui sont absents de la Chambre. Et ce n'est pas un blâme. Le député vient de dire qu'il n'y a qu'un seul député québécois à la Chambre, mais moi aussi je suis un député québécois.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproksi):** Le député est à la Chambre depuis longtemps et il sait qu'il ne doit pas mentionner qui est présent ici et qui ne l'est pas. Il y a des caméras de télévision à l'extérieur. Il y a aussi des séances de comités. Je cède maintenant la parole au député de Mégantic—Compton—Stanstead.

[Français]

**M. Gérin:** À la prochaine élection, on n'aura plus besoin de compter combien il y a de députés conservateurs dans cette Chambre, il n'en restera plus un. Cela va régler la question, on aura réglé le problème. Mais la